



# Observer pour des fourrages de qualité

## Note Fourrages

Un réseau régional pour faciliter vos décisions

Note N°2 – semaine 9 – lundi 28 février 2017

Sommes températures base 0-18 au 1<sup>er</sup> janvier Source Météo France 22/2/17

### Boën - 430m

Somme de t° : 200° à partir du 1<sup>er</sup> janvier  
Date prévisionnelle des 200° : 22/2/17  
Apports possibles

### Andrézieux Bouthéon - 400m

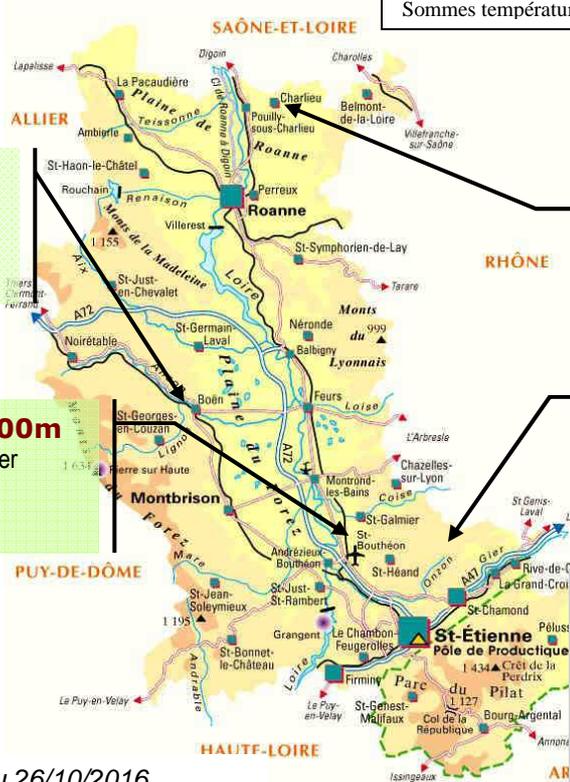
Somme de t° : 223° à partir du 1<sup>er</sup> janvier  
Date prévisionnelle des 200° : 19/2/17  
Apports possibles

### Charlieu - 279m

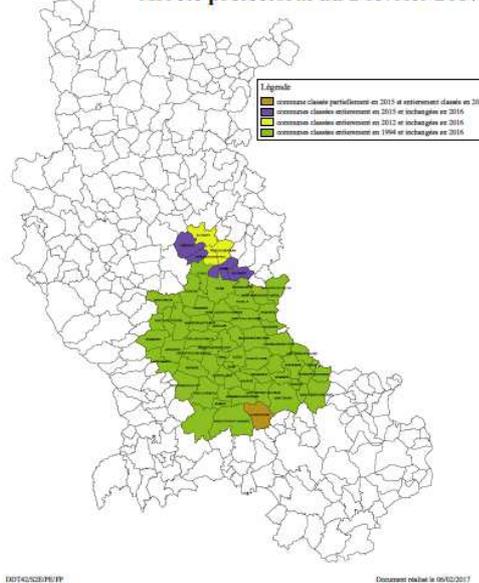
Somme de t° : 200° à partir du 1<sup>er</sup> janvier  
Date prévisionnelle des 200° : 22/2/17  
Apports possibles

### Grammond - 804m

Somme de t° : 177° à partir du 1<sup>er</sup> janvier  
Date prévisionnelle des 200° : 26/2/17  
Apports à réaliser à partir du 1<sup>er</sup> mars en zone vulnérable en zone de montagne



Communes classées en Zone Vulnérable Nitrates  
Arrêté préfectoral du 2 février 2017



### Zoom : 5<sup>ème</sup> programme nitrates au 26/10/2016

Les principales modifications apportées sont :

- L'agrandissement de la zone vulnérable aux communes de : **La Foulloisse, Civens, Mizérieux, Nervieux et Salvizinet.**
- Le stockage possible au champ d'un **fumier compact non susceptible d'écoulement,**
- Le stockage au champ est autorisé jusqu'à **9 mois** (et non plus 10 mois), y compris pour le fumier de volailles selon des conditions particulières,
- Le **fumier de volailles** est considéré comme un fertilisant de type II à l'équivalent du lisier, quel que soit le système d'élevage.
- L'épandage de **fertilisants azotés minéraux** est **interdit** sur prairies implantées depuis plus de 6 mois (PP, PT, luzerne) dans les **zones de montagnes** jusqu'au **28 février.**
- Un sol gelé est un **sol gelé en surface ET pris en masse par le gel,**
  - L'épandage des fertilisants est réglementé **près des cours d'eau** pour les parcelles ayant une **pente supérieure à 10 %** pour les fertilisants de type I (fumiers, composts) et à **15 % pour les fertilisants de type II** (lisiers, fumiers de volailles) sur une bande de **100 m** près des cours d'eau (en traits bleu et vert <http://www.loire.gouv.fr/cartes-des-cours-d-eau-bonnes-conditions-agricoles-a2256.html>). Il est donc possible d'épandre des effluents d'élevage sur des parcelles ayant une pente supérieure sous conditions de respecter les autres conditions (périodes, sols, ...).

### Sommes de températures : comment les utiliser ?

A chaque somme de température correspond un stade végétatif de la prairie. Elles permettent d'anticiper les interventions.

#### Apports azotés :

- Entre 200° base 0-18° au 1<sup>er</sup> janvier et 200° base 0-18° au 1<sup>er</sup> février**
- Mise à l'herbe :** entre 250° et 300° base 0-18° au 1<sup>er</sup> février
- Fin de déprimage** à 500° base 0-18 au 1<sup>er</sup> février
- Ensilage** à 700° base 0-18 au 1<sup>er</sup> février

Retrouver nous sur le site <http://www.fidocl.fr>  
Contact : Florence FARGIER  
06 74 88 65 37 [ffargier@loire-conseil-elevage.fr](mailto:ffargier@loire-conseil-elevage.fr)  
Loire Conseil Elevage – Sourcieux – 42600 Chalain Le Comtal



LOIRE  
CONSEIL ÉLEVAGE

